

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Jazz dans le bocage

Du 19 novembre 2021 à 18 h

Le Quorum n'étant pas atteint à 18h, l'assemblée, conformément aux statuts a été repoussée à 18h30.

En préambule, le Président prend la parole et souhaite la bienvenue à tous pour cette AG ordinaire qui sera précédée d'une AG Extraordinaire. Il annonce qu'au cours de la réunion, l'assemblée sera amenée à voter.

- Seuls les adhérents 2020 et 2021 (personnes qui ont une carte) ont le droit de voter.

Le déroulement de la réunion sera le suivant :

- 1) **Modification des Statuts** → VOTE
- 2) **Bilan moral 2021** → VOTE
- 3) **Bilan financier 2021:** → VOTE
- 4) **Projet 2022** → VOTES
- 5) **CA 2022 :** démissions et nouvelles candidatures
→ VOTE

Ouverture de l'AG

1) Excuses

Le président excuse les personnes suivantes :

Mr Jean-François TREFFEL	Préfet de l'Allier
Monsieur Alexandre SANZ,	Secrétaire Général de la Préfecture
M Jean Paul DUFREGNE,	député, (<i>représenté par Jean Marc DUMONT</i>).
Madame Cécile de BREUVAND	Vice- Présidente chargée de la Culture et du patrimoine
Mme Marie-Françoise LACARIN,	Conseillère Départementale et Maire de Cressanges,
Mme PICANDET	Maire de Vieure
Pierre THOMAS	Maire d'Ygrande
Didier AUCLAIR	Adjoint à Buxières les Mines
Olivier GUIOT	Mairie de Saint-Hilaire
Mr TRIKI	Maire de Lavault-Sainte-Anne
Mr Alain DENIZOT	Maire d'Avermes
Mr Sébastien DESEGHER,	Directeur de la caisse locale du CACF Tronget/Le Montet
Pierre SERGERE	Président de la Caisse Locale du CACF
Sandra BESSERVE,	programmatrice d'Isléa
Aurélia PARIS	Office de tourisme Bocage Bourbonnais
Chantal BRUN / Charline PAQUET	Centre Social 1/2/3/ Bocage
Maryline SERGERE,	Vérificatrice aux comptes
Eric YENI	Président Jazz club de Moulins
Gilles DECHET	Président Comité des fêtes de Saint-Sornin
L'ESAT de St Hilaire	
Catherine BESSON	CACF

2) Remerciements

Il remercie de leur présence :

Monsieur Jean-Marc DUMONT,	Président de la CCBB, et Maire de Tronget
Monsieur Thierry GUILLOT,	Maire de Rocles
Jean MALLOT	
Mr GARNIER	Adjoint Mairie de Cressanges
Ginette ROUZEAU	Représentante de l'amairie de Bourbon
Jany Philippe	Représentante de Villages Vivants de Noyant
E et G PAUTHIER	la Fondation EGP
François BERTHOMIER	Administrateur au CACF
Stéphanie BOUTELOUP	Amicale Laïque de Cressanges

Eventuellement Messieurs et mesdames les Maires dont je n'aurais pas eu connaissance de la présence,

ainsi que les partenaires institutionnels, associatifs et autres avec lesquels JDLB travaille sur le festival.

AG EXTRAORDINAIRE

La réunion commence par une AG Extraordinaire, nécessaire pour valider la modification des statuts que nous allons vous proposer.

Pourquoi une modification des statuts ?

Nos statuts qui datent de 1998, à la création de l'association ont été modifiés par deux fois en 2001 et en 2015.

Or depuis, au fil des ans, les pratiques ont évolué et continueront d'évoluer dès le 1er janvier prochain avec une présence en retrait de l'actuel Président et l'arrivée d'une salariée, point que nous évoquerons tout à l'heure dans le cadre de notre assemblée générale ordinaire annuelle.

A cette occasion, il nous a paru opportun de passer en revue l'ensemble des articles pour en réécrire certains afin de les adapter davantage à nos modes de fonctionnement.

Il serait fastidieux de reprendre article par article les statuts, qui, je le rappelle, sont disponibles en version papier.

Seules les modifications importantes seront abordées et discutées avec les explications nécessaires.

Au-delà d'une réécriture pour la forme de certains articles, de la contraction de deux articles en un, les principales modifications concernent les points suivants :

- **l'article 4** nouveau qui concerne la qualité de **membres** est la contraction des articles 4 et 6
- les radiations : **l'ancien article 7** a été purement et simplement abrogé dans la mesure où assez naturellement le décès, la démission ou encore le non-paiement de la cotisation entraînent assez naturellement la radiation. Quant au motif grave, il est assez rare que l'association le constate pour un simple adhérent.
- **L'article 6** (ancien article 8) concerne **les ressources** : il a semblé nécessaire d'étoffer cet article par quelques précisions (ventes de billets notamment qui ne figuraient pas en tant que telles dans la rédaction antérieure comme les autres supports multimédias).
- **Article 7 Composition du conseil d'administration et désignation de ses membres** : L'ancien article pouvait entretenir la confusion entre conseil d'administration et bureau. Il ne fixait pas le nombre de membres du conseil et prévoyait leur renouvellement chaque année, disposition peu courante. En règle générale, les renouvellements se font par tiers chaque année, ce qui permet toujours d'être assuré de disposer d'anciens membres au côté des administrateurs fraîchement élus. Il restait par ailleurs assez vague sur l'élection des nouveaux membres au conseil. Dans le nouvel article, il est indiqué que le conseil est composé de 18 membres et que les candidats au CA doivent candidater par courrier et exposer leurs motivations. Nous avons souhaité éviter que certains candidats qui ne connaissent pas le fonctionnement du conseil le quittent avant la fin de leur mandat. Il faut ajouter que ces 'formalités' sont monnaie courante dans bon nombre d'associations. Il s'agit là d'une des principales modifications de nos statuts.
- Le **nouvel article 8** traite des **réunions du conseil d'administration** : là encore nous avons souhaité entériner une pratique ancienne qui consiste à inviter certains membres aux réunions de notre conseil de manière permanente où sur certains points à l'ordre du jour. Cette pratique permet d'associer des personnes, membres de l'association à nos réflexions. Elle est très appréciée. Il nous semblait important de l'inscrire dans nos statuts.

- **3 articles nouveaux ont été introduits :**

- L'un concerne le **remboursement de frais exposés** par des membres bénévoles si les frais occasionnés ont été autorisés préalablement par le conseil d'administration. ([article 10](#))
- Il est prévu désormais que Jazz dans le Bocage puisse **salarier** une ou plusieurs personnes ([Article 14](#))
- Enfin, il est indiqué dans l'[article 15](#) que l'association peut adhérer à d'autres associations, unions ou regroupements sur décision de son conseil d'administration : là aussi, nous entérinons une réalité (AJC, JAZZ RA.....)

Aucune Question ou Remarque >> passage au vote des nouveaux statuts

0 Contre

0 Abstention

Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité.

(Statuts en Annexe 1)

BILAN MORAL

1. Généralités

Comme à chaque AG, je vais rappeler des généralités concernant l'association et le festival. Pour beaucoup d'entre vous ce ne seront que des redites mais de nouvelles personnes nous rejoignent ce soir et nous ne pouvons faire l'économie de ce petit rappel.

➤ Tout d'abord, l'équipe.

JdIB c'est une équipe bénévole d'une quinzaine de membres organisateurs qui travaille toute l'année sur l'organisation du festival, à laquelle se joignent une cinquantaine de bénévoles sur la période du festival ainsi que des associations partenaires de communes de la Comcom. Le soutien de ces associations locales co-organisatrices est indispensable au bon déroulement **et au sens** de l'action portée par le festival.

Le Président remercie tout particulièrement :

- les bénévoles qui œuvrent à la réussite de l'événement :

Au sein du CA : Annie pour son travail de comptabilité et paies, Jocelyne pour son travail sur les concerts scolaires, les hébergements..., Gérard qui prend à son compte de plus en plus de tâches, Jean-Daniel..., Marie qui, dans l'ombre, prépare tous les textes, la gestion des bénévoles et a un œil sur (moi) et surtout sur le filage général.... Et finalement, l'ensemble du CA sans qui rien ne serait possible,

- les associations co-organisatrices.

- Les communes qui continuent de nous soutenir et de nous solliciter :

- Particulièrement la commune de Rocles où nous avons notre siège social. **Merci à Thierry Guillot** pour la mise à disposition gracieuse des salles, du bâtiment de stockage, du personnel ainsi que la possibilité d'assurer une permanence en mairie chaque semaine à compter de janvier (mais je vous en reparlerai tout à l'heure).
- La commune de Tronget où est installé le cœur du festival. **Merci donc à Jean-Marc Dumont** qui nous facilite grandement la tâche en mettant à disposition salles, personnel, matériel.

➤ L'engagement humain, s'il est capital, n'est cependant pas suffisant et bien sûr, le festival repose sur d'autres soutiens financiers et logistiques :

- **Des partenaires institutionnels** (le Président souligne l'implication toute particulière de la Comcom qui renouvelle sa confiance chaque année ainsi que celles du Département, de la Région de l'Etat (DRAC)).
- **Des sociétés civiles (Sacem, Spedidam, Adami, CNM...)**
- **Des partenaires privés et mécènes** (qui nous accompagnent de diverses façons : financièrement mais aussi par mécénat de compétences, sponsoring, mécénat en nature, dons et prêts divers...)

➤ **Les réseaux.**

- Les réseaux : AJC JazzRa.....

➤ **Un festival, c'est aussi de la communication.**

- Je remercie les partenaires médiatiques (La Montagne Centre France, France 3, France Bleu, Radio Qui Qu'en Grogne, France Musique, Jazz Magazine...).

2. Rappel de l'identité de Jazz dans le Bocage :

JLM rappelle les **3 principaux objectifs** de l'Association Jazz dans le Bocage :

- > **s'affirmer comme un festival de jazz émergent,**
- > **œuvrer pour la diversité culturelle et l'attractivité du territoire,**
- > **proposer un rendez-vous festif et fédérateur.**

Nous avons toujours la même ambition de démocratisation culturelle et de rayonnement territorial, ce qui va définir et structurer notre programmation dans sa forme et son contenu.

Pour le contenu :

- Programmation toujours exigeante,
- Accueillir aussi bien des artistes de référence que de mettre en valeur la jeune scène émergente.
- Des propositions artistiques singulières, des créations, des résidences pour témoigner de la diversité musicale à l'œuvre qui est la fonction essentielle d'un festival.

Pour la forme :

- Des concerts scolaires : chaque année, 2 ou 3 groupes sont proposés. Ces concerts rencontrent un grand succès et chaque année, la demande augmente et dépasse les frontières de la Comcom
- Jazz à l'hôpital et à l'EHPAD : des concerts sont également proposés aux patients des hôpitaux François et Marie Mercier et aux résidents des EHPAD du secteur
- Les concerts gratuits de 17h30 qui ont de plus en plus de succès
 - valoriser des artistes issus de la région, les créations originales, l'émergence,
 - susciter la curiosité, ouvrir à d'autres esthétiques,
 - permettre à un nouveau public de découvrir le festival : familles, jeunes, locaux et autres curieux venus s'aventurer sous le chapiteau, parfois amenés à s'intéresser au reste de la programmation,
 - proposer un temps de convivialité et faire vivre le site du festival en amont des concerts en soirée.

3. Aujourd'hui et l'avenir ?

Au bout de ces plus de 20 ans d'existence, Jazz dans le Bocage s'est donc ancré territorialement, a su fédérer en collaborant avec d'autres associations du territoire, devenir un événement marquant de la région et se faire reconnaître à l'échelle nationale.

Jazz dans le Bocage se trouve aujourd'hui à un moment charnière de son développement et souhaite renforcer et développer certains points, notamment :

- Asseoir le festival de manière pérenne dans le paysage bourbonnais.
- Participer à la construction et au déploiement du projet de territoire en inscrivant le festival Jazz dans le Bocage dans une transversalité impactant positivement le tourisme, l'économie (les retombées économiques, à ce jour, sont déjà supérieures aux subventions publiques reçues) ou encore la vie sociale du Bocage Bourbonnais.
- Renforcer nos engagements en direction des différents publics : rendre la culture accessible à tous (médiation vers écoles, collèges, établissements médico-sociaux ; concerts gratuits accessibles aux familles, politique tarifaire globale...)

Le projet ne repose actuellement que sur l'énergie et l'expérience de son équipe bénévole. **L'embauche d'une personne qualifiée est donc devenue indispensable** pour poursuivre ce travail et lui donner une dimension professionnelle.

Nous avons donc créé un emploi grâce aux fonds LEADER qui ont accepté le dossier. Une personne a été recrutée en CDD pour un an en tant que « Chargée de développement culturel » à compter du 01 janvier 2022. Nous travaillons maintenant à la pérennisation de ce poste, des demandes d'aides sont en cours. La personne recrutée possède la formation et l'expérience nécessaires pour mener à bien le développement du festival. Elle est, de plus, bien connue de l'association puisqu'elle est originaire du secteur et a fait partie des bénévoles pendant plusieurs années. Nous sommes heureux de l'accueillir, laissons-la se présenter...

>>> SABINE DAUCHAT

4. Le festival 2021 :

Pour la deuxième année consécutive, les conditions sanitaires ne nous ont pas permis d'offrir un festival en mai, bien que tout ait été prêt : financements, programmation, supports de communication...

Nous avons réfléchi à un report en juillet sous une forme différente mais ce report n'ayant pas été possible, nous avons finalement décidé d'organiser une belle soirée de 2 concerts en septembre.

Le temps d'une soirée, nous avons donc retrouvé, avec grande émotion, les sensations des soirées du festival : public chaleureux, ouvert à la découverte, heureux de "ressortir" pour la première fois pour un grand nombre... Près de 300 personnes étaient au RDV pour apprécier 2 formations généreuses :

- NOSAX NOCLAR qui a unanimement enchanté la salle
- et PAPANOSH accompagné du chanteur André MINVIELLE sur le répertoire poétique, surréaliste et engagé de Jacques Prévert.

Côté bénévoles, après tous ces mois de vide, il était bon de retrouver une équipe enthousiaste, motivée, soudée autour d'un seul but : faire de cette unique soirée un moment de bonheur! Ce fut un gros déploiement d'énergie pour des installations éphémères mais il était important d'accueillir très confortablement public et musiciens.

Une courte discussion s'engage avec quelques questions sur les Sociétés civiles et les propositions scolaires...

passage au vote du rapport moral

0 Contre

0 Abstention

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

BILAN FINANCIER

- 1) **Présentation du bilan financier** par Annie Dujon trésorière
- 2) **Vérification des comptes :**
 - Lecture du compte-rendu de Mme SERGERE (vérificatrice aux comptes)
- 3) **Discussion /Questions ?**

Le Président donne des indications sur le bénéfice qui peut apparaitre important compte-tenu de l'annulation du festival. Ce bénéfice résulte de l'arrivée du Fonds d'urgence et d'une subvention Région arrivée l'année dernière après clôture des comptes 2020. Ce surplus permettra de compenser les pertes prévues d'aides des sociétés civiles (Adami, dont le festival n'est plus éligible et Spedidam qui n'ayant rien reçu en 2020 et 2021 ne pourra rien reverser, environ 20 à 30 000 € vont manquer)

passage au vote du bilan financier

0 Contre

0 Abstention

Le bilan financier est adopté à l'unanimité.

Remerciements :

A Mme SERGERE, et tout particulièrement à **Annie Dujon** notre trésorière qui chaque année accomplit, avec rigueur, ce lourd travail de trésorerie. C'est un confort de pouvoir compter sur son efficacité.

Merci Annie

(Bilan et compte de résultat en Annexe 2)

Projections sur 2022

1. Quelles sont nos bases de réflexion ?

- Déroulement du festival : Retour au festival dans l'esprit de ce qui a été proposé en 2019 (Gymnase) + 5 communes : Rocles, Noyant, Cressanges, Buxières, Bourbon.
- Programmation : essentiellement française et européenne proche, mais toute aussi exigeante : têtes d'affiches, groupes régionaux, ... Toujours une attention particulière aux jeunes projets, qu'il s'agisse de groupes émergents ou bien de fraîches créations artistiques.
- Reprise des actions de médiation (établissements scolaires, EHPAD et centres hospitaliers).
- Billetterie : ouverture dès le 5 mars, lors de la soirée de présentation.
- COVID 19, un protocole sera mis en place conformément aux directives du moment.

2. Les liens sociaux

Nous désirons plus que jamais renforcer nos différents partenariats et tisser de nouveaux liens.

- Nous reconduisons, bien entendu, notre partenariat avec nos amis **d'Isléa et d'Yzeurespace** : partage de communication, tarifs privilégiés pour les adhérents de ces *structures*.
- Nous gardons l'envie et l'idée d'organiser une résidence commune avec ces partenaires.
- JdlB participera activement à toute initiative de **Bocage Festif**.
- Le partenariat avec **Vichy Culture** : Un concert était prévu en mars prochain, mais nombreux reports et installations au théâtre nous contraignent d'annuler la date. Par contre, Jazz dans le Bocage proposera un concert le 18 ou le 25 mars 2023 au théâtre de Vichy, Nous ferons partie de la programmation officielle de Vichy Culture et bénéficierons à ce titre d'affichages et d'insertions dans les outils de communication de la ville. Ce sera l'occasion de présenter le festival à un nouveau public.
- Des prises de contact avec d'autres acteurs culturels sont en cours.

Les liens sociaux, c'est aussi le bénévolat ! C'est l'occasion de remercier de nouveau toutes les associations avec lesquelles nous avons travaillé dans les différents villages où nous sommes allés, celles de nos collaborations futures en 2022 et de remercier tous nos bénévoles qui s'investissent sans compter. Nous espérons évidemment les retrouver en 2022 !

Comme chaque année, nous lançons un appel à tous ceux qui seraient tentés par l'aventure.

3. La volonté de s'inscrire dans une démarche de développement durable

Nous nous efforçons de privilégier, dans la mesure du possible, le développement durable et de réduire notre empreinte écologique : approvisionnement auprès des artisans et producteurs locaux de qualité,

tri des déchets (partenariat SICTOM Sud-Allier), choix d'imprimer nos publications sur du papier recyclé, investissement dans des produits durables (vaisselle, gourdes pour les musiciens...), mutualisation du matériel (équipements électriques, algécos, scènes...), organisation de co-voiturage...

Nous avons participé à une étude commandée et financée par l'AJC qui regroupe 7 festivals et Smac sur notre empreinte carbone. Nous avons établi des constats ciblés sur 2019 et ferons la même étude sur le festival 2022 pour voir l'évolution de notre empreinte carbone et réfléchir aux améliorations possibles.

4. Le projet 2022

L'affiche du festival est réalisée par **Pierre Jourde** que nous remercions qui se chargera également de la réalisation de tous les supports de communication. Nous avons décidé de conserver l'affiche 2021 qui n'avait pas été révélée intégralement. Espérons que cette année, nous puissions aller au bout du projet !

La programmation est en cours de finalisation et bien sûr susceptible de modifications.

Ce que nous pouvons en dire, c'est que nous reconduisons en partie les groupes prévus en 2020 et que les artistes seront essentiellement européens, en majorité français, et toujours des artistes bien implantés ou à découvrir, sélectionnés par l'envie de les faire connaître et de partager avec le public nos coups de cœur.

Pour la soirée d'ouverture de présentation à Rocles le 05 mars, nous réinvitons NOXSAX NOCLAR, qui avait enthousiasmé le public le 4 septembre. Beaucoup de nos fidèles ainsi que nos bénévoles n'avaient pas pu assister à ce concert. Il nous a donc paru judicieux de re programmer ce groupe enchanteur.

Quant au volet scolaire, il sera important cette année encore.

Jocelyne Dauchat, qui est chargée de ce volet prend la parole et explique le fonctionnement des concerts scolaires.

Aucune Question ou Remarque >> passage au vote du projet 2022

0 Contre

0 Abstention

Le projet 2022 est adopté à l'unanimité.

BUDGET PREVISIONNEL 2022

Annie Dujon et Jean-Luc Maronne présentent le budget prévisionnel 2022

Augmentation substantielle, due au nombre croissant de concerts publics et scolaires, au recrutement de la salariée et aux frais de fonctionnement

Aucune Question ou Remarque >> passage au vote du prévisionnel financier 2022

0 Contre

0 Abstention

Le prévisionnel financier 2022 est adopté à l'unanimité.

(prévisionnel financier 2022 en Annexe 3)

LES ADHESIONS

Gérard Ballenghein présente les différentes cartes :

Nous proposons 2 cartes : la carte « Adhérent » et la carte « Mécène »

La carte « Adhérent », au tarif de 15 euros permet l'accès gratuit au concert d'ouverture, de bénéficier d'un tarif préférentiel sur tous les concerts du festival et ouvre droit au « Pass plusieurs concerts ». Elle permet également de bénéficier de réduction sur les concerts de nos partenaires Isléa et Yzeurespace. Elle donne également le droit de voter à l'AG.

La carte « Mécène », délivrée à partir d'un don 60 euros, offre des avantages fiscaux (défiscalisation de 66% de la somme versée). Elle est également considérée comme une carte d'adhésion offrant les mêmes avantages que la carte précédente.

Nous proposons quelques modifications : **Diapo Adhésion et Mécénat**

- **Une carte « Adhérent 2021 » à 15 euros** : offrant les mêmes avantages que l'an dernier
- **La carte « Mécène »**: pour tout don à partir de 60 euros. Elle offre des avantages fiscaux, donne droit à une invitation pour le concert d'ouverture, aux réductions sur les concerts et à des contreparties de places offertes (1 place par tranche de 100 euros) mais n'est pas une carte d'adhésion et donc ne donne pas le droit de vote à l'AG.
- **La carte « Adhérent » sera accessible directement en ligne à partir de notre site.**
 -
 -
 - **Aucune Question ou Remarque >> passage au vote du prix des cartes 2022**
 - **0 Contre**
 - **0 Abstention**
 - **Le prix des cartes 2022 est adopté à l'unanimité.**
 -

QUESTIONS DIVERSES ?

Aucune question

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous allons procéder maintenant à la constitution du nouveau CA

Le CA se compose de 18 personnes maximum.

Des membres associés peuvent participer au travail du CA mais n'ont pas le droit de vote.

Nous avons 3 membres démissionnaires :

- Notre trésorière adjointe, Mme Catherine DURAND, qui pour des raisons de santé ne peut plus assumer le lourd travail qui lui incombait.
- M. Denis PETILLOT, responsable buvette qui lui aussi ne peut plus assurer les tâches que nous lui confiions.
- M. Vincent TORA, qui vit maintenant sur Paris.

Les membres actuels du CA sont, par ordre alphabétique (les deux sortant qui se représentent en jaune)

1 Mme Jacqueline ALLEGRAUD

2 M. Gérard BALLENGHEIN

3 Mme Catherine DEVOUCOUX

4 Mme Jocelyne DAUCHAT

5 Mme Hélène DAVIET

6 Mme Annie DUJON

7 M. Jean-Daniel LETACONNOUX

8 M. Bernard LOUGANINE

9 Mme Françoise MARCHAND

10 M. Jean-Luc MARONNE

11 Mme Marie MARONNE

12 Mme Agnès MILITON

13 M. Jean-Luc PALMA

Nous avons reçu 3 candidatures officielles : Catherine BOULERY - Xavier BELLIEU – Patricia PINGUET

Ces trois candidats viennent se présenter

- **Aucune Question ou Remarque >> passage au vote des candidats 2022**
 - **0 Contre**
 - **0 Abstention**
- **Les 5 candidats sont élus à l'unanimité, ce qui porte le nombre d'élus au CA à 16.**

Merci et bienvenue aux nouveaux membres.

La prochaine réunion du CA est prévue le 09 décembre pour l'élection du bureau : Président(e), Vice-président(e), Trésorier(e), trésorier(e),-adjoint(e), Secrétaire et secrétaire-adjoint(e)

Lors de cette réunion seront également mises en place les commissions et groupes de travail.

Mais avant de clore ce chapitre CA, je voudrais remercier Catherine, Denis et Vincent qui quittent le bureau.

Denis est une figure de la buvette, M. Buvette, auprès de Mme Buvette Jacqueline qui se sent bien seule et bien attristée de son départ. Merci Denis, tu vas bien nous manquer mais on espère que tu seras auprès de nous sur le temps du festival et que tu nous rendras quelques petites visites.

Et puis Catherine... à qui nous voulons rendre un hommage tout particulier (lecture d'une lettre à Catherine par Marie Maronne)

Et j'en profite pour remercier également **Philippe Durand** qui est responsable des belles photos de concerts que vous pouvez voir sur notre site ou sur FB ou exposées pendant le festival.

Clôture de l'AG

Maintenant, tout reste à faire !

Ce festival ne pourra conforter son existence que par la présence du public.

A vous d'en être ambassadeurs,

Je vous propose de partager un verre de l'amitié que nous allons prendre au fond de la salle, le bar étant un peu étriqué en cette période.

Merci de votre présence.

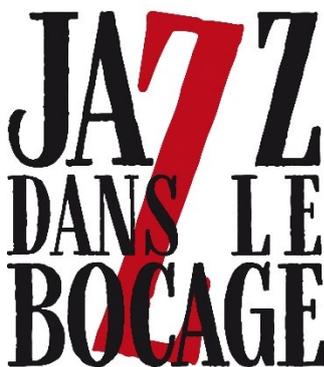
Fin de l'assemblée générale à 20h15

JAZZ DANS LE BOCAGE

Association loi 1901 - N° Siret 420 586 083 00018

Mairie 03240 ROGUES





Jazz dans le Bocage - Association Loi 1901
SIRET : 420 586 083 00016
Siège social : Mairie - 03 240 ROCLES

Statuts

RNA	W032000884
Numéro d'enregistrement	4464
Numéro SIRET	420 586 083 00016
Code APE	9001 Z
Licences (<i>jusqu'au 2/12/2025</i>)	PLATESV-R-2020-010394 catégorie 1 (production de spectacles) PLATESV-R-2020-010395 catégorie 2 (diffusion de spectacles)
Adresse	Mairie 03240 ROCLES
Date de création	20 avril 1998
Statuts modifiés le	19 janvier 2001 5 novembre 2015 19 novembre 2021

ARTICLE 1ER DENOMINATION

Il est créé le 2 avril 1998 entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, dénommée : **Jazz dans le Bocage (JdlB)**. Sa durée est illimitée.

ARTICLE 2 BUTS POURSUIVIS

Le but de l'association est **l'organisation d'un festival de jazz annuel** (production et ou diffusion de spectacles, organisations de résidences de création, actions de médiation, actions de sensibilisation et toute autre action décidée par le conseil d'administration...)

ARTICLE 3 SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé, à la Mairie, le Bourg, 03240 ROCLES. Il pourra être transféré, sur proposition du conseil d'administration, par décision de l'assemblée générale extraordinaire.

ARTICLE 4 MEMBRES

L'association se compose de membres actifs et de membres d'honneur.

- La qualité de membre actif s'acquiert par l'adhésion à l'association, matérialisée par le paiement d'une cotisation annuelle. Le montant de cette dernière est fixé annuellement par l'assemblée générale ordinaire. La cotisation ne peut pas être remboursée.
- Des membres d'honneur peuvent être désignés par l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, en raison des services rendus à l'association. Ils sont dispensés du paiement de la cotisation annuelle.

ARTICLE 5 CRITERES D'ADMISSION

L'association est ouverte à toute personne, dans le respect des convictions individuelles et dans l'indépendance à l'égard des partis politiques et des groupements confessionnels. Toute propagande et tout prosélytisme sont interdits en son sein.

ARTICLE 6 RESSOURCES

Les ressources de l'association se composent :

- du montant des cotisations de ses membres;
- des dons recueillis auprès des donateurs;
- des ventes de billets pour des spectacles, projections, expositions, et toute manifestation organisée par l'association ou ses partenaires;
- des ventes de support multimédias produits ou non par l'association;
- du produit des manifestations et ventes diverses organisées par l'association;
- des subventions versées par l'Etat, les collectivités publiques ou les sociétés civiles
- du revenu de ses biens;
- des sommes perçues en contrepartie des prestations fournies par l'association ;
- de toutes autres ressources non interdites par les textes législatifs ou réglementaires.

ARTICLE 7 CONSEIL D'ADMINISTRATION - COMPOSITION ET DESIGNATION DE SES MEMBRES

L'association est dirigée par un conseil d'administration composé au maximum de 18 membres, élus pour 3 ans. Le conseil est renouvelable par tiers chaque année. Ses membres sont rééligibles.

Chaque membre du conseil d'administration peut être investi de missions ou fonctions spécifiques, au sein de l'association.

Les candidats au conseil d'administration doivent remplir les conditions suivantes :

- Être majeur,
- Être membre de l'association et à jour de sa cotisation depuis 12 mois à la date de l'assemblée générale.
- Déposer par écrit sa candidature et ses motivations.

Ces éléments seront examinés par le conseil d'administration qui pourra éventuellement refuser la candidature s'il estime que le(la) candidat(e) a une connaissance erronée du projet du festival et de son fonctionnement.

ARTICLE 8 REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration se réunit en séance ordinaire au moins une fois tous les 6 mois, sur convocation du Président, et en séance extraordinaire, à la demande du (de la) président(e) ou du quart de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, et si la moitié au moins des membres du conseil est présente. En cas de partage, la voix du (de la) président(e) est prépondérante.

Le conseil d'administration peut s'adjoindre des membres associés qui ne disposent pas du droit de vote. Ces membres sont invités aux séances du conseil, en fonction notamment de son ordre du jour.

Les décisions du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux signés du (de la) Président(e). Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire

ARTICLE 9 BUREAU

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un bureau composé des 6 membres suivants

- Un ou une président(e)
- Un ou une vice-président(e)
- Un ou une trésorier(e)
- Un ou une trésorier(e) adjoint(e)
- Un ou une secrétaire
- Un ou une secrétaire adjoint(e)

ARTICLE 10 INDEMNITES – REMBOURSEMENT DE FRAIS

Toutes les fonctions au sein de l'association, y compris celles des membres du conseil d'administration à l'exception de celles visées à l'article 14 ci-dessous sont gratuites et bénévoles. Seuls les frais occasionnés pour l'accomplissement d'une activité au bénéfice de l'association et autorisés par son conseil d'administration, peuvent être remboursés sur justificatifs ou faire l'objet d'une attestation fiscale.

Le rapport financier présenté à l'assemblée générale ordinaire retrace, par bénéficiaire, les remboursements de frais de mission, de déplacement ou de représentation.

ARTICLE 11 ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'il soit. L'assemblée générale ordinaire se réunit annuellement.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire.

L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Le président, assisté des membres du Conseil d'administration, préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association et son activité au cours de l'année écoulée.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan et le compte de résultats à l'approbation de l'assemblée.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement, au scrutin secret, si besoin est, des membres du conseil sortants, et également des vérificateurs aux comptes.

Ne peuvent être traitées, lors de l'assemblée générale, que les questions inscrites à l'ordre du jour.

L'assemblée générale doit être composée du tiers au moins des membres actifs de l'association, chacun disposant d'un seul pouvoir, tout membre pouvant mandater une personne de son choix.

Elle statue à la majorité des trois quarts des membres présents. Si le quorum n'est pas atteint lors de la réunion, l'assemblée générale se réunit 1/2 heure plus tard, et pourra valablement délibérer quel que soit le nombre des présents. Ses décisions s'imposent à tous les membres y compris absents ou représentés

ARTICLE 12 ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Si besoin est ou sur la demande du quart au moins des membres inscrits, le(la) président(e) peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les formalités prévues par l'article 12 quant aux convocations, quorum et majorité pour la validité des délibérations.

L'assemblée générale extraordinaire est convoquée uniquement pour modification des statuts ou dissolution de l'association.

ARTICLE 13 REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur pourra être établi par le conseil d'administration qui le fera alors approuver par l'assemblée générale. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association

ARTICLE 14 SALARIAT

Pour assurer son bon fonctionnement, l'association Jazz dans le Bocage a la possibilité de s'adjoindre un ou plusieurs collaborateur (s) (trices), salarié(s) (es) de l'association.

ARTICLE 15 AFFILIATION

La présente association peut adhérer à d'autres associations, unions ou regroupements par décision du Conseil d'administration.

ARTICLE 16 DISSOLUTION

En cas de dissolution prononcée selon les modalités prévues à l'article 12, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est attribué à toute association déclarée ayant un objet similaire ou à tout établissement public ou privé de son choix, conformément à l'article 9 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

Le Président,

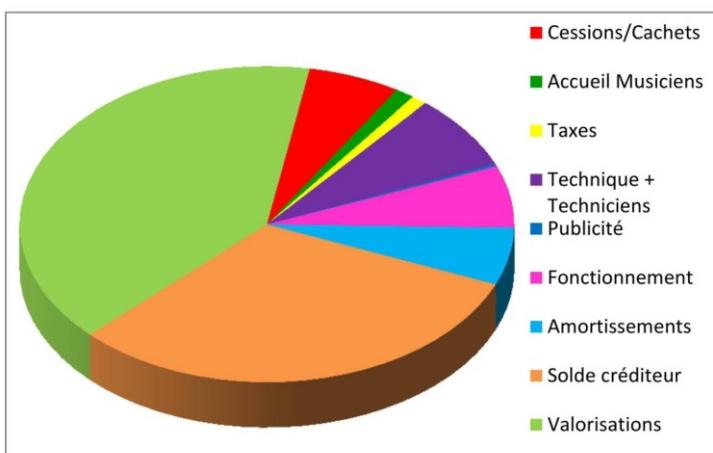
JAZZ DANS LE BOCAGE
Association loi 1901 - N° Siret 420 566 083 00016
Mairie 03240 ROGLES

Annexe 2 Bilan et compte de résultat

Recettes/Dépenses résumées

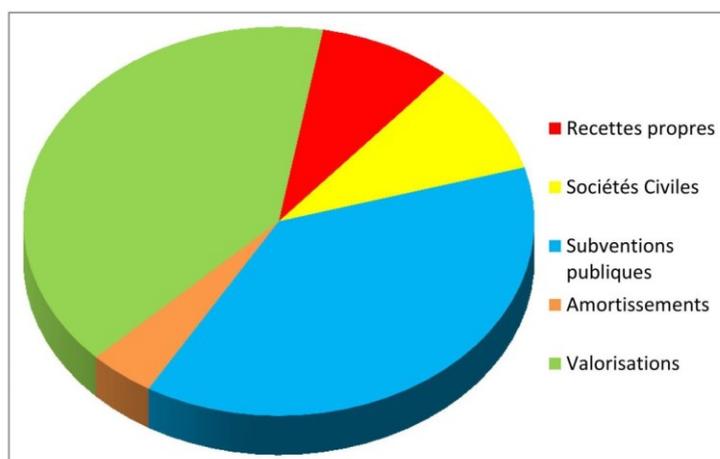
Dépenses

Cessions/Cachets	5 496,72 €	10%
Accueil Musiciens	1 151,17 €	2%
Taxes	926,42 €	2%
Technique + Techniciens	6 977,54 €	13%
Publicité	249,38 €	0%
Fonctionnement	5 810,09 €	11%
Amortissements	5 369,88 €	10%
Solde créditeur	28 751,14 €	53%
Total Numéraires	54 732,34 €	100%
Valorisations	36 634,00 €	
TOTAL	91 366,34 €	



Recettes

Recettes propres	7 710,86 €	14%
Sociétés Civiles	8 500,00 €	16%
Subventions publiques	34 700,00 €	63%
Amortissements	3 821,48 €	7%
Total Numéraires	54 732,34 €	100%
Valorisations	36 634,00 €	40%
TOTAL	91 366,34 €	100%



Annexe 2 : Bilan et compte de résultat complet

COMPTE DE RESULTAT ET BILAN COMPTABLE DEFINITIF au 31 octobre 2021

COMPTE DE RESULTAT 2021

articles	DEPENSES 2021	€		articles	RECETTES 2021	€		%
6037	Variation Stocks de marchandises	156,41		7071	Restauration publique	909,00		
6041	Frais de production	400,00		7072	Buvette + gobelets	847,13		
6042	Cachets cession	0,00		7073	Tee-shirt/coussins/badges divers	0,00		
6061	Fournitures : Fuel,Edf,Carburant	25,00		7074	Carnets livres	0,00		
6063	Fournit entretien petits equip	676,93		7081	Cotisations adhérents	2 220,00		
6064	Fournitures administratives	40,10		7084	Billetterie	1 530,00		
6071	Achat appro Buvette	350,79		7086	Conventions Assos VV CHCB	0,00		
6074	Vaisselle jetables divers Gobelets	115,60		7088	Divers Debours	50,40	5 556,53	11,18%
6076	Marchandises vente Restauration publique	395,85	2 160,68					
6134	Location backline instruments	1 119,00		7401	Subventions 3 Communes	1 200,00		
6136	Locations Sonrisation Lumière vidéo	2 767,68		7402	Aide ETAT DRAC DDCSPP ...	24 000,00		
6155	Réparations biens mobiliers friteuse	212,60		7403	Subv Com Com Bocage Bourbonnais	0,00		
6156	Maintenance logiciels site internet	570,11		7404	Subv CD03	1 500,00		
6160	Primes d'assurance	818,51	5 487,90	7406	Subvention Région Auvergne RA	8 000,00		
							34 700,00	69,79%
6220	Commission/vente internet	0,00						
6221	Honoraires Expert comptable	0,00		7407	Aide ADAMI (5000 report sur 2022)	0,00		
6230	Publicité	0,00		7409	Aide SACEM	0,00		
6236	Imprimés affiches, flyers, prog	249,38		7411	Aide organisme pro FVDA	3 500,00	3 500,00	7,04%
6237	Com, pub, presse	0,00						
6250	Deplac benevoles Missions	25,60						
6251	Déplacements Musiciens	1 006,17		7412	Aides privées Mécenat sponsors	2 050,00		
6252	Hebergements Musiciens	1 034,10		7415	Aides privées EGP + Autres	0,00	2 050,00	4,12%
6253	Restauration Bénévoles	860,78						
6254	Restaurant musiciens Catering Loges Accue	117,07		758	P divers gestion	0,00	0,00	0,00%
6257	Réceptions réunions VH AG	0,00						
6261	Frais affranchissement timbres	968,00						
6262	Frais telephone portable	23,96						
6270	Services bancaires	166,75						
6281	Cotisations AJC - JazzRa	390,00	4 841,81					
6410	Rémunération du Personnel Autres	0,00		760	Produits financiers/interets livret A	11,23		
6411	Salaires Musiciens	2 884,85		7681	Parts sociales Regul	0,00	11,23	0,02%
64111	Salaires Techniciens	1 885,16						
6451	Charges Patronales URSSAF	2 411,40		7713	Dons-Libéralités reçues	80,00	80,00	0,16%
6455	Cotisations Maison des Artistes/Carnettiste	0,00	7 181,41					
6516	Droits auteurs SACEM	926,42						
6618	Intérêts des autres dettes	0,00	926,42					
68112	Amortissements IMMO	4 736,88	4 736,88	777	Amortissements subvention INV.	3 821,49	3 821,49	7,69%
	TOTAL des charges	25 335,10	25 335,10		TOTAL des produits	49 719,25	49 719,25	100,00%
	Solde créditeur (benef)	24 384,15	24 384,15		Solde débiteur (deficit)			
	TOTAL GENERAL	49 719,25	49 719,25		TOTAL GENERAL	49 719,25	49 719,25	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES								
860	Secours en nature			870	Bénévolat	6 500,00		
8611	Mise à dispo gratuite de biens et services	2 000,00		871	Prestations en nature	5 872,00		
8620	Prestations	5 872,00		875	Dons en nature	0,00		
864	Personnel bénévole	4 500,00						
	TOTAL	12 372,00			TOTAL	12 372,00		
	TOTAL GENERAL Dépenses	62 091,25			TOTAL GENERAL Recettes	62 091,25		

BILAN 2021

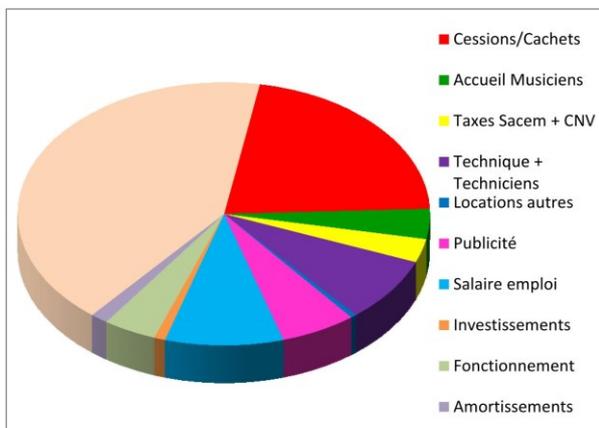
ACTIF				PASSIF			
2151	Immobilisations 1998 à 2019	49 811,95					
2183	Immo /Matériel inform 2015 et 2019	2 898,09		1063	Réserves statutaires 2020	73 419,88	
2184	Immo/Mobiliers 2020	3 704,62			Resultat n-1 (deficit)	-3 501,10	69 918,78
			56 414,66				
				120	Resultat exercice 2021 (positif)	24 384,15	24 384,15
					Réserves au 31/10/2021 : 94 302,93		
28151	Amortissements materiels spec	-23 585,65					
28183	Amortissement materiels de bureau	-2 741,12					
28184	Amortissement mobiliers	-994,07		1312	Subvention d'INV. AURA	30 000,00	
			-27 320,84	1313	Subvention d'INV. CD03	3 165,00	33 165,00
	Total ACTIF IMMOBILISE			13913	Amort subvention INV CD03	-813,36	
	29 093,82			13912	Amort subvention INV AURA	-7 783,39	-8 596,75
							24 568,25
372	STOCK marchandises	1 700,00	1 700,00		Total FONDS PROPRES		
512000	Banque CACF	42 080,49			118 871,18		
512001	Livret A	50 075,56					
512003	Compte Titre Ordinaire	30,00					
5312	Caisse (espèces)	0,00		487	Produits constatés d'avance Adami	5 000,00	5 000,00
	Disponibilité à ce jour		92 186,05	401	Dettes Fournisseurs (1 cheq non retiré)	113,40	
486	Charges constatées d'avances	1 266,00	1 266,00	401	1 CB non retiré	158,00	
				4378	charges à payer	103,29	374,69
	Total ACTIF CIRCULANT				Total dettes = 5 374,69		
	95 152,05						
	TOTAL ACTIF	124 245,87	124 245,87		TOTAL PASSIF	124 245,87	124 245,87
	ETAT validé au 31/10/2021				Certifié conforme,		Vérif
					DUJON Annie, Trésorière Comptable		0

Annexe 3 : Prévisionnel financier 2022

Budget prévisionnel 2022

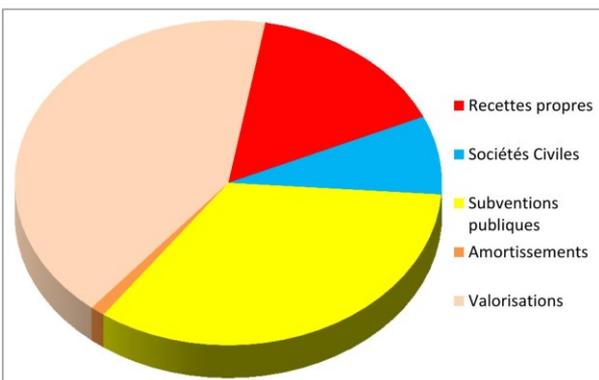
Dépenses

Cessions/Cachets	74 520,00 €	22%
Accueil Musiciens	12 800,00 €	4%
Taxes Sacem + CNV	10 000,00 €	3%
Technique + Techniciens	27 500,00 €	8%
Locations autres	1 600,00 €	0%
Publicité	20 500,00 €	6%
Salaire emploi	32 000,00 €	9%
Investissements	3 000,00 €	1%
Fonctionnement	14 400,00 €	4%
Amortissements	4 737,00 €	1%
Total Numéraires	201 057,00 €	58%
Valorisations	144 075,95 €	42%
TOTAL	345 132,95 €	100%



Recettes

Recettes propres	53 631,00 €	16%
Sociétés Civiles	27 000,00 €	8%
Subventions publiques	116 605,00 €	34%
Amortissements	3 821,00 €	1%
Total Numéraires	201 057,00 €	58%
Valorisations	144 075,95 €	42%
TOTAL	345 132,95 €	100%



Annexe 3 : Prévisionnel complet 2022

Budget prévisionnel Jazz dans le Bocage 2 022 par comptes

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
60 - Achats		70 - Ventes de produits finis, prestations de service	
Achats de prestations de services : Résidences	0,00 €	Billetterie Concerts	32 000,00 €
Cessions de spectacles	27 780,00 €	Billetteries diverses - Ecoles	1 500,00 €
Achats non stockés de matières et de fournitures		Conventions Associations partenaires	1 000,00 €
Fournitures d'entretien et d'équipement	2 600,00 €	Buvettes - Restauration	5 000,00 €
Investissements - Gros Achats	3 000,00 €		
Achats pour revente : Gobelets - Bracelets - tee-Shirts	1 000,00 €	Ressources Propres Autres	
		Ventes Diverses (Tee shirts - gobelets...)	2 131,00 €
61 - Services extérieurs		Stages - Ateliers de pratique	
Hébergement - Restauration Musiciens - Catering	12 800,00 €	Fonds Propres	0,00 €
Locations Son - lumières	11 000,00 €		
Locations instruments	6 500,00 €	74 - Subventions d'exploitation publiques	
Locations mobilières et immobilières	1 600,00 €	Etat - DDCSPP - FDVA	9 000,00 €
Entretien et réparations		Etat : DRAC	10 000,00 €
Assurances - Sécurité	1 500,00 €	Région	30 000,00 €
Documentations		Département	30 000,00 €
Consommables : EDF - Gas-Oil -	1 000,00 €	Communauté de communes	15 000,00 €
		Communes	1 000,00 €
62 - Autres services extérieurs		Fonds européens	21 605,00 €
Réceptions - Promotion - Buvettes	4 000,00 €		
Graphiste	1 500,00 €	74 - Subventions d'exploitation privées	
Imprimerie	5 000,00 €	Partenaires privés - Sponsors - Mécènes	9 000,00 €
Publicité - Publications	10 000,00 €		
Déplacements, missions, réceptions,	1 000,00 €	74 - Partenaires professionnels Privés	
Frais postaux et de télécommunication	3 000,00 €	Sacem	0,00 €
Services bancaires	300,00 €	Spedidam	9 000,00 €
Restauration bénévoles	4 000,00 €	Adami	9 000,00 €
		CNM	9 000,00 €
63 - Impôts et taxes		AJC	0,00 €
Impôts et taxes sur rémunérations			
		75 - Autres produits de gestion courante	
64 - Charges de personnel		Cotisations	3 000,00 €
Salaires + charges emplois association	32 000,00 €	Divers	
Cachets Musiciens (9/5è)	25 966,67 €		
Charges sociales	20 773,33 €		
Cachets Techniciens Son et Lumière	5 555,56 €	76 - Produits financiers	
Charges sociales	4 444,44 €	Intérêts bancaires	
65 - Autres charges de gestion courante		77 - Produits exceptionnels	
Taxes SACEM -	8 000,00 €	Sur opérations de gestion	
CNV Taxes parafiscales	2 000,00 €	Sur exercices antérieurs	
67 - Charges exceptionnelles		78 - Reprises sur amortissements et provisions	3 821,00 €
68 - Dotation aux amortissements	4 737,00 €		
		Total des produits prévisionnels	201 057,00 €
Total des charges prévisionnelles	201 057,00 €		
		87 - Contributions volontaires en nature	
86 - Contributions volontaires en nature		875 - Mise à dispo biens/personnels Communes	26 313,00 €
861 - Mise à dispo biens/personnels Communes	26 313,00 €	876 - Mise à dispo de biens et compétences privés	7 762,95 €
862 - Mise à dispo de biens et compétences privés	7 762,95 €	877 - Personnes bénévoles de l'association	110 000,00 €
863 - Personnes bénévoles de l'association	110 000,00 €		
		Résultat négatif	0,00 €
Résultat Positif	-		
Total des charges	345 132,95 €	Total des produits	345 132,95 €